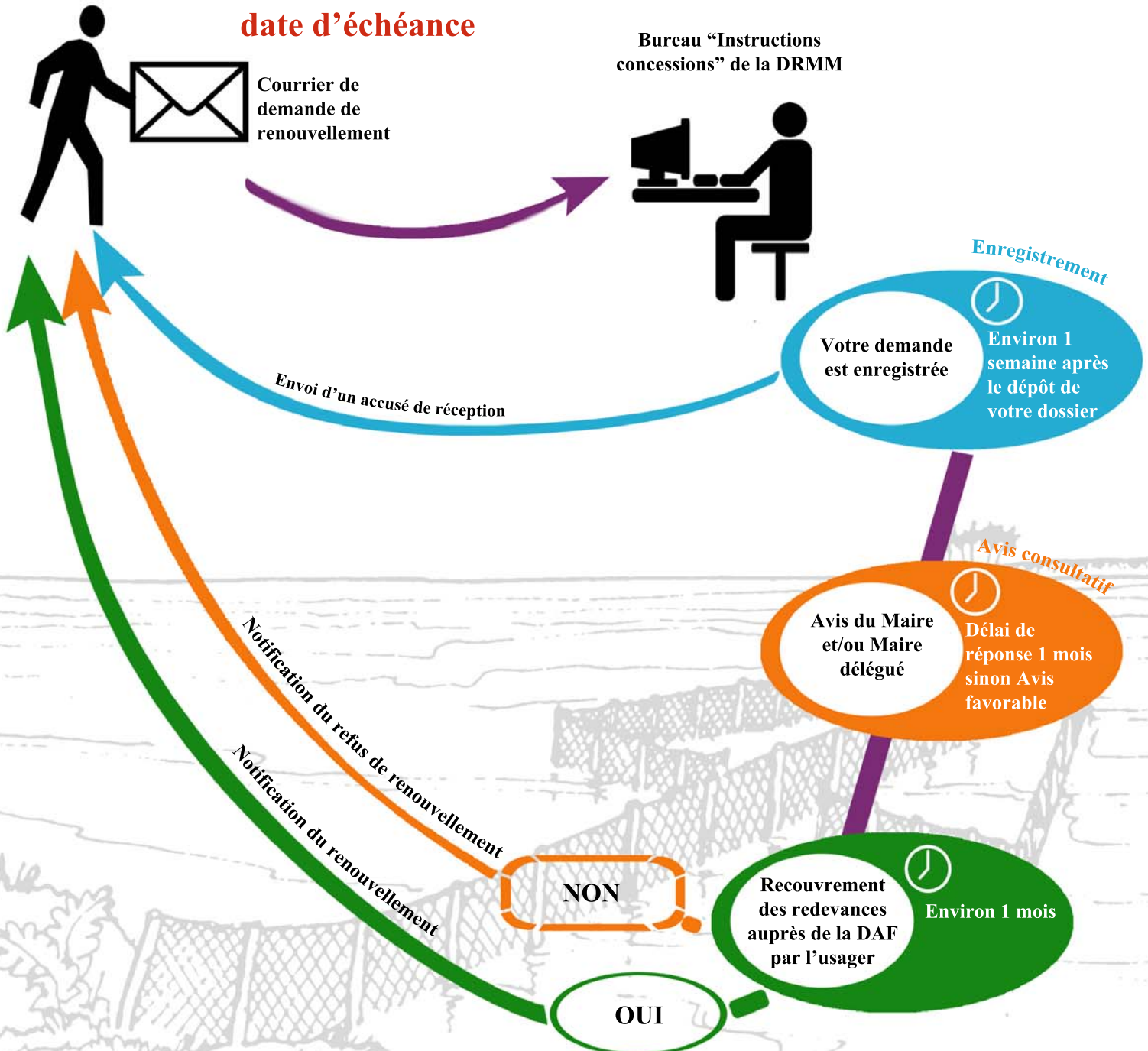


Vous venez de déposer un courrier "Demande de renouvellement d'occupation du domaine public pour l'exploitation d'un parc à poissons" à la Direction des ressources marines et minières (DRMM)



3 mois avant la date d'échéance

Bureau "Instructions concessions" de la DRMM



DAF : Direction des affaires foncières
Paiement annuel des redevances
Plus d'infos sur www.peche.pf